



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
GRAND EST**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel  
Grand Est**

<b>Avis DEP n° 2024 - 18</b>		
<b>Avis direct</b> (expert délégué)	<b>Objet :</b> Demande de dérogation aux interdictions liées aux espèces animales protégées, pour le projet de restauration d'ouvrages hydrauliques et de berge par VNF sur le bief 37 versant Moselle du canal des Vosges.	<b>Avis :</b> favorable
<b>Date : 16/02/2024</b>		

### **Contexte**

Fin 2022, lors de travaux de débroussaillage, un gîte de castor a été découvert sur la zone à restaurer. Les travaux de restauration de la berge et de l'ouvrage hydraulique ont été arrêtés 25m de part et d'autre du gîte.

Le 2 mai 2023, une visite sur site a été organisée par VNF en présence de l'association GEML et le service Eau Biodiversité Paysages de la DREAL. Pour répondre aux enjeux de sécurité et de préservation de la ressource en eau, le gîte doit être détruit.

De mai 2023 à novembre 2023, le GEML a réalisé une investigation du gîte castor, commandée par VNF. Deux castors sont présents depuis la deuxième quinzaine d'août 2023 (absents de mai à août). En 2023, il n'y a pas eu de reproduction et il n'y a pas de jeunes présents.

### **Questions au CSRPN**

Le CSRPN est sollicité pour rendre un avis sur la présente demande de dérogation.

### **Supports de réflexion**

- Dossier de demande de dérogation
- Cerfa n°13614\*01
- Cerfa n°13616\*01

### **Analyse du CSRPN**

Compte tenu de :

- l'absence de reproduction en 2023,
- de sites potentiellement favorables à proximité,

- de l'état de la population de castors en Lorraine,
- du suivi de l'opération prévu par le GEML,

l'impact sur la population pourra être assumé. En l'absence de compensation, VNF met en place des mesures d'accompagnement : aménagements pour permettre la remontée des animaux et réalisation une plantation de pommiers à proximité de ses passages.

Enfin, il est dommage que leur présence étant connue depuis fin 2022, le dossier soit déposé en urgence fin janvier 2024 pour une intervention avant fin février 2024.

### **Avis du CSRPN**

Favorable

Laurent Godé, expert-délégué, président de la  
commission Espèces Protégées du CSRPN Grand-Est

